

Département de Loire Atlantique	République Française
<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON</b>	<b>CONSEIL du 30 MARS 2023</b> <b>Délibération n° 19_30-03-2023</b>
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	<b>Date de convocation</b> : 24/03/2023 <b>Lieu de la séance</b> : Lavau-sur-Loire <b>Date de la séance</b> : 30/03/2023
<b>Présents :</b> Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD  Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, P. CHABAUD, C. PETER,	<b>Nombre de membres en exercice</b> : 36 <b>Quorum</b> = 19 <b>Nombre de conseillers présents</b> : 28 <b>Procurations</b> : 5 <b>Absents</b> : 3 <b>Nombre de votants</b> : 33
<b>Absents excusés ayant donné procuration à :</b> P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS JP. BLANC pouvoir à A. JOGUET H. COUTELLER pouvoir à P. MARTIN M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN I. LE BELLEGO pouvoir à P. CHABAUD	<b>Présidence</b> : R. NICOLEAU <b>Secrétaire de séance</b> : M. MÉZARD <b>Rapporteur</b> : V. GAUTIER
<b>Absents excusés :</b> E. SABATHIER J. LERAY S. HALLIEN-LANIO	

## CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OUVRE BOÎTE 44

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Coopérative d'Activité et d'Emploi Ouvre-Boîtes 44, Pôle de Saint-Nazaire, réalisera des réunions d'information et des animations auprès d'un public porteur de projet de création d'activité et d'entrepreneurs.

Il a été convenu que 4 réunions d'information collectives seront assurées sur la Communauté de communes Estuaire et Sillon, 2 à Savenay et 2 à Saint-Etienne-de-Montluc au bénéfice de porteurs de projet du territoire ou souhaitant s'installer sur le territoire Estuaire et Sillon.

3 animations à destination des entrepreneurs du territoire seront également proposées (accompagnements individuels, temps d'interconnaissance ou animations entre pairs).

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention de 1 500 euros à l'Ouvre Boîte 44.

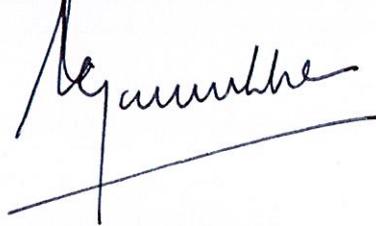
### **CONCLUSION**

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ☛ D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec l'Ouvre Boîte 44 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- ☛ DE VERSER au titre de l'exercice 2023 une subvention à l'Ouvre Boîte 44 de 1 500 euros,
- ☛ DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 31 mars 2023

Michel MÉZARD  
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU  
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

04 AVR 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

04 AVR 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON  
Rémy NICOLEAU